



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Inscriptions Scolaires 2012 / 2013

Celles-ci auront lieu en MAIRIE
du lundi 2 janvier au lundi 12 mars 2012

HEURES d'OUVERTURE de la MAIRIE :

- du Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h00 et de 13 h00 à 17 h 00
- les Samedis 7 - 21 - 28 janvier / 4 - 11 février et le 10 mars : de 8 h 30 à 12 h 00

PIECES A PRODUIRE :

- **2 Justificatifs récents du domicile sur Coubron au nom des parents**
(quittance EDF/GDF, Téléphone, taxe d'habitation 2011, ou encore à défaut :
contrat de location de – de 3 mois, promesse de vente, attestation vitale CPAM, etc.....)
- **Le livret de famille**
En cas de divorce ou de séparation, produire en plus :
 - . le Jugement de divorce du Tribunal
 - . le Jugement de Séparation du J.A.F, ou tout autre document de l'avocat...
- **Carnet de Santé**
- **Le N° d'allocataire de la C.A.F** (*présenter la carte ou courrier avec ce numéro*)

S'il s'agit, par contre, d'un enfant :

- ayant déjà été scolarisé → → fournir **un certificat de radiation**,
- étant encore scolarisé → → fournir **un certificat de scolarité**.

Un **récépissé** de « **PRÉ – INSCRIPTION** » sera alors remis à la famille
(Par contre, tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

Au cours de la 1^{ère} quinzaine de JUNE 2012, les familles recevront **un avis d'affectation** indiquant l'école à laquelle l'enfant sera inscrit.

Les parents devront ensuite convenir d'un rendez-vous avec **le(la) Directeur(trice)** afin de prendre connaissance des modalités de la rentrée.